

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, mardi 30 janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de LAGORCE, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H.– M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M.– M. ALLARD M. – Mme. WIECZORECK C. – Mme. GOBBI P. – M. NORMANDIN F. – Mme. DIEU C. –Mme. LAMOUREUX E.

Etaient absents ou excusés : Mme. HOSTEIN M.–Mme. MARCEAU S. – M. DIEU S. – M. ESCOTO D. – M. GIRARDON G. – M. PARAGE B. (Excusés)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M.ALLARD Michel, conseiller municipal a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023.

Monsieur le Maire n'apporte pas de précisions sur la séance du 15 décembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

API :

La supérette a été cambriolée deux fois sur le mois de janvier. Une enquête est en cours.

Remerciements de :

Mme CABLOT et Mme FALQUIER à l'occasion de la distribution des colis de Noël à nos aînés.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

**D.2024-01-001 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2024 – DOSSIER N°1 «
REPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE ».**

D.2024-01-002 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2024– DOSSIER N°1 « REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE ».
D.2024-01-003 : PROJET DE CREATION D'UNE HALLE PHOTOVOLTAIQUE
DELIBERATION SUR UN ACCORD DE PRINCIPE
QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2024 – DOSSIER N°1 « REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE ».

Vu le Code des Collectivités Territoriales (L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35) ;

La Commune de Lagorce doit faire connaître à l'Etat les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2024 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 15 février 2024.

Compte tenu des catégories d'investissement pouvant être subventionnées, un dossier pourra être constitué pour les travaux suivants :

- Remplacement du système de chauffage au fioul par une chaudière Biomasse concernant le Groupe Scolaire et la Mairie.

L'opération envisagée est en faveur de la transition énergétique et répond aux enjeux de rénovation énergétique.

Dépenses : 408 000 € H.T

Plan de financement :

DETR 35 % :	142 800,00€
DSIL 45 % :	183 000,00€
Autofinancement :	82 200 ,00€

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remplacement du système de chauffage au fioul par une chaudière Biomasse concernant le Groupe Scolaire et la Mairie,

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2024– DOSSIER N°1 « REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE-MAIRIE ».

La Commune de Lagorce doit faire connaître à l'Etat les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2024 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 15 février 2024.

Compte tenu des catégories d'investissement pouvant être subventionnées, un dossier pourra être constitué pour les travaux de rénovation énergétique suivants :

- Remplacement du système de chauffage au fioul par une chaudière Biomasse concernant le Groupe Scolaire et la Mairie.

L'opération envisagée est en faveur de la transition énergétique et répond aux enjeux de rénovation énergétique.

Dépenses : 408 000 € H.T

Plan de financement :

DSIL 45 % :	183 000,00€
DETR 35 % :	142 800,00 €
Autofinancement :	82 200,00 €

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remplacement du système de chauffage au fioul par une chaudière Biomasse concernant le Groupe Scolaire et la Mairie,
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2024.

PROJET DE CREATION D'UNE HALLE PHOTOVOLTAÏQUE : **DELIBERATION SUR UN ACCORD DE PRINCIPE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de halle photovoltaïque qui se situerait sur la parcelle n° AD 490, près du stade.

La commune cherche à valoriser ce foncier par la mise en place d'un projet créateur de plus-value économique, environnementale et sociale.

Compte tenu du contexte favorable de transition énergétique en France et des particularités du site, la mise en œuvre de cette halle se révèle être une belle opportunité de valorisation et s'inscrit dans la démarche de transition écologique de la commune.

Elle pourrait être mise à la disposition des associations pour l'organisation d'événements et d'animations.

A cet effet, la commune a pris contact auprès de plusieurs sociétés spécialisées dans le domaine et c'est le groupe Watt & Co qui semble aujourd'hui le mieux placé pour répondre techniquement au projet de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir été informé des caractéristiques du projet et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirme son intérêt pour le projet d'installation d'une halle photovoltaïque sur la parcelle cadastrée AD n°490,
- Autorise Monsieur le Maire à signer un accord de principe avec la société WATT & CO afin de poursuivre les études et démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaques

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette requête.

Demande de subvention du collègue Jean Aviotte pour le financement des séjours pédagogiques des élèves de la commune. 32 élèves de Lagorce sont susceptibles de participer à ces voyages scolaires pour l'année 2024-2025.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande. La décision sera notifiée par courrier au collègue Jean Aviotte et une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal afin de fixer le montant de la subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 08 mars 2024.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à dix-neuf heures et trente-cinq minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,